



Commission cantonale de la famille

c/o OAIS
Case postale 5684
1211 Genève 11

Genève, le 20 décembre 2019

Rapport d'activité de la commission cantonale de la famille 2018-19

1. Historique

La commission cantonale de la famille (CCF), instituée par le règlement du Conseil d'Etat du 26 juillet 2000 (J 5 03.06), avait, au moment de sa création, les trois priorités suivantes :

- publier une plaquette d'information et mettre en service un site Internet présentant toutes les prestations existantes ;
- créer un Observatoire de la famille en confiant à une institution académique le soin d'observer et d'analyser les phénomènes relatifs à la famille et à la jeunesse ;
- constituer un véritable réseau dont la Maison de la Famille serait un des éléments majeurs.

2. Mission

Pour rappel, la CCF a reçu pour mission :

- d'assister le Conseil d'Etat dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique familiale du canton ;
- de favoriser la complémentarité et la coordination des activités, des équipements et des projets des divers acteurs, publics et privés, de la politique familiale ;
- d'assurer le suivi de l'évolution des réalités familiales et de définir, le cas échéant, les nouveaux besoins que devrait couvrir la politique familiale ;
- de donner des avis et de formuler des propositions sur toutes les questions générales relatives à la politique familiale.

Par ailleurs, la CCF devra développer et confier à divers services publics ou parapublics déjà chargés d'assurer la coordination dans des champs d'intervention ciblés (prévention et protection du milieu familial, aide financière, formation professionnelle), de même qu'à des experts ou organismes tiers, des mandats spécifiques, destinés à reconnaître formellement certaines compétences et à renforcer leur visibilité.

3. Activités au cours de l'année 2019

La CCF a siégé six fois durant l'année 2019 sous la présidence du soussigné. Le bureau s'est quant à lui réuni quatre fois en 2019.

3.1 Séances durant l'année 2019

En début d'année, les commissaires se sont exprimés sur les thèmes qu'ils souhaitaient traiter durant l'année 2019. Il en est ressorti notamment les points suivants :

- optimiser la collaboration/coordination entre les institutions et les différents services de l'Etat ;
- étudier la possibilité de créer un guichet qui centralise les informations utiles s'agissant de l'offre en faveur des familles ;
- apporter plus de visibilité aux familles arc-en-ciel et à leur configuration familiale ;
- prioriser la question des familles sans-abri ;
- faire avancer la question des proches aidants ;
- détermination du canton concernant le traitement des dénonciations pénales lorsqu'une personne touche des prestations indues (article 148a du code pénal) ;
- mieux intégrer les enfants et leurs perspectives dans les problématiques étudiées par la CCF ;
- continuer à travailler de manière concrète sur la conciliation des vies professionnelle et familiale (modes de garde, tarifs appliqués, déduction des frais de garde) ;
- réflexion générale sur la santé, l'accès aux soins et le congé parental.

Les membres de la CCF ont également retenu les propositions suivantes découlant du rapport "Familles et vulnérabilités des enfants : Etats des lieux et réponses institutionnelles à Genève" :

- Comment diminuer le non-recours aux prestations et informer sur les prestations existantes ?
- Comment garantir la collaboration entre les intervenants (plus efficace et plus efficiente), surtout dans les situations complexes ?
- Comment garantir la formation adéquate des intervenants notamment en lien avec les questions familiales ?
- Comment garantir la collaboration des parents ?

Les commissaires ont aussi pris en considération les propositions de réflexion exprimées par M. Apothéloz pour lesquelles il souhaitait obtenir l'expertise de la CCF, à savoir :

- la question de l'évolution de la typologie des familles (en particulier les familles monoparentales et homoparentales) ;
- le positionnement de la CCF quant à la question de la pauvreté ;
- l'analyse des politiques cantonales et communales en faveur des familles ;
- les actions précoces en faveur des familles précaires.

La CCF a décidé de commencer par traiter la question de la typologie des familles.

Par ailleurs, elle a demandé à être auditionnée par la commission fiscale du Grand Conseil sur le projet de loi (PL) 12471 modifiant la loi sur l'imposition des personnes physiques (*pour un allègement équitable du fardeau fiscal au profit des familles monoparentales*). Lors de cette audition qui s'est tenue le 3 septembre 2019, la CCF a exprimé le fait que le PL 12471, tel que formulé, ne répondait pas de manière satisfaisante au problème soulevé par ses auteurs et a notamment précisé qu'elle constatait, de manière générale, un risque de paupérisation dans les situations de divorce, plus particulièrement lorsque les enfants atteignaient l'âge de 18 ans

et étaient en études. La CCF a insisté sur le fait que la limite de déduction pour le versement d'une pension alimentaire dès l'âge de 18 ans soit supprimée. Elle a également signalé le fait que la loi mentionnait "l'autorité parentale" au lieu de "la garde parentale".

Suite à cette audition, la commission fiscale a indiqué à la CCF qu'elle pourrait être auditionnée une nouvelle fois dans le cadre d'une révision plus globale de la fiscalité.

La CCF a ensuite été interpellée par M. Thierry Apothélos s'agissant des sujets à traiter par celle-ci :

1. Lister les pratiques les plus innovantes et/ou efficaces mises en œuvre à Genève ou ailleurs en faveur des familles et plus particulièrement des enfants, avec un retour pour janvier 2020.
2. Lister les principaux besoins prioritaires non couverts à Genève en matière de politique familiale, avec un retour pour mars 2020.
3. Etablir un point de situation sur les typologies de la famille ainsi que sur les principaux obstacles rencontrés par les nouvelles configurations familiales. L'objectif sera également de déterminer la qualité de la réponse publique et parapublique en faveur de l'ensemble des familles du canton dans toute leur diversité, avec un retour pour juin 2020.

La CCF s'est penchée sur la première problématique et les commissaires ont recensé à ce jour 51 pratiques.

Le bureau de la CCF s'est beaucoup investi dans la préparation et l'organisation de ces séances pour les rendre opérationnelles.

3.2 Liste des membres de la commission pour les années 2018-2019

- M. Jean Blanchard, secrétaire général, Mouvement populaire des Familles (MPF) ;
- M. Michel Berclaz, directeur du pôle assurances sociales et handicap, office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales (OAI) ;
- Mme Sophie Buchs, directrice, Pro Juventute Genève ;
- M. Didier Crettol, chef de service, office cantonal du logement et de la planification foncière (OCLPF) ;
- Mme Isabelle Descombes, directrice, Association des Familles Monoparentales Genève (AFM GE) ;
- Mme Chatty Ecoffey, coordinatrice, Association 360 ;
- Mme Colette Fry, directrice, bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences (BPEV) ;
- M. Joël Goldstein, directeur, Pro Senectute Genève ;
- Mme Carole-Anne Kast, conseillère administrative, ville d'Onex ;
- Mme Marielle Kunz, cheffe de service, service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour (SASAJ) ;
- M. Philippe Pasche, conseiller administratif, commune de Pregny-Chambésy ;
- M. Benoît Reverdin, directeur, Office protestant de consultations conjugales et familiales (OPCCF) ;
- Mme Clémentine Rossier, professeure, Université de Genève ;

- M. Olivier Sandoz, directeur général adjoint, Fédération des entreprises romandes (FER) ;
- Mme Katharina Schindler, directrice, Ecole des Parents ;
- M - Philipp Schroft, chef du service social de la Ville de Genève, département de la cohésion sociale et de la solidarité ;
- M. Eric Widmer, professeur, Université de Genève.

La CCF remercie chaleureusement Madame Isabelle Descombes, membre de la CCF et du bureau jusqu'au mois de septembre 2019, pour son engagement, sa grande implication et son travail en faveur des familles jusqu'au mois de septembre 2019.

4. Secrétariat de la commission cantonale de la famille :

Le secrétariat est assuré par l'office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales (OAIS), dont l'assistante organise les séances du bureau et de la plénière, soit en convoquant les membres par courriel et en prenant les PV. Les membres du bureau préparent, quant à eux, l'ordre du jour des séances plénières. Un très grand merci à M. Berclaz et Mme Lago pour leur précieuse collaboration.

5. Situation financière pour les années 2018 et 2019

5.1 Budget

Le budget annuel de la commission cantonale de la famille s'élève à 42 016 F tant pour 2018 que pour 2019.

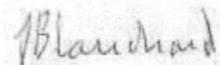
5.2 Dépenses

Les dépenses annuelles de la commission cantonale de la famille s'élèvent à 3 070 F en 2018 et à 168 F en 2019.

5.3 Jetons de présence

Pour l'année 2018, le montant total des jetons de présence s'élève à 2 955 F.

Pour l'année 2019, le montant total des jetons de présence s'élève à 4 330 F.



Jean Blanchard
Président

Service adm CE (CHA)

De: Guerreschi Elena (DCS)
Envoyé: mardi 21 janvier 2020 15:11
À: Service adm CE (CHA)
Cc: Righetti Michèle (CHA); Grosclaude Julien (CHA); Hislaire Kammermann Christine (DCS); Maffia Aldo (DCS); Stroot Natacha (DCS)
Objet: Séance du CE du 29 janvier 2020 - point 5 - affaires administratives - rapport d'activité - Commission cantonale de la famille

Importance: Haute

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Avec indicateur

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, le rapport d'activité concernant la commission cantonale de la famille 2018-2019 à inscrire à l'ODJ de la séance du CE du 29 janvier 2020, sous point 5 – affaires administratives.

Je vous en remercie par avance et vous adresse mes meilleurs messages.

Elena GUERRESCHI

Assistante administrative chargée des dossiers Conseil d'Etat et Grand Conseil

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de la cohésion sociale (DCS)

Secrétariat général

Rue de l'Hôtel-de-Ville 2 – Case postale 3965 - 1211 Genève 3
Tél. + 41 (0) 22 327 96 89 – Fax +41 (0) 22 546 98 56



Rapport comfam
2018-19_vv.pdf